

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 31 octobre 2025
Secrétaire de séance : Bruno JUNGALAS

Etaients présents 51 titulaires et 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Frédéric LOUSTAU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Eric BERGEZ, Gilbert HONDAREITE, Stéphane LARTIGUE, Pierre BAHOU, Jean-François CASAUX, Philippe VIGNEAU, Patrick DRILHOLE, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Henri BELLEGARDE à Dany BARRAUD, Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Adrien LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Suzanne SAGE à Maryse ARTIGAU, Michel CONTOU-CARRÈRE à Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIE à Flora LAPERNE, Michèle CAZADOUMECQ à Claude BERNIARD, Fabienne MÈNE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Chantal LECOMTE à Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Jean-Paul PORTESENENY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Philippe SANSAMAT, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Saïd SOUITA, Alain QUINTANA, Christophe GUERY,

RAPPORT N° 251113-19-PER-

RESTAURATION SCOLAIRE

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT CONTRACTUEL
SUR UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET
AU SERVICE DE LIVRAISON DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

M-L. BISTUÉ explique que le conseil communautaire a délibéré en date du 22 mai 2025 pour la création d'un poste de « chauffeur-livreur de repas au service de la restauration scolaire » à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **12h15 hebdomadaires (annualisées), dans le cadre d'un contrat de projet.**

Ce poste relevait de la catégorie hiérarchique C, sur la base du cadre d'emploi d'**adjoint administratif ou d'adjoint technique** afin de mener à bien le projet/l'opération suivant(e) :

- répondre aux besoins des communes adhérentes au service de livraison de repas, sachant que leur engagement est temporaire et par voie de conséquence, cela remet en question le projet annuellement (possibilité de reprise par les communes concernées de la compétence « restauration scolaire »).

Ce contrat de projet était prévu pour une durée de **2 ans, à partir du 1^{er} juin 2025.**

Aujourd'hui, il est proposé d'augmenter ce temps, en passant de 12h15 à **17h30 annualisées, à partir du 1^{er} janvier 2026.**

En effet, l'agent contractuel en interne qui avait été positionné sur ce poste a finalement changé d'avis, obligeant ainsi à procéder à un recrutement en externe, avec un besoin du service qui avait été évalué au départ à un mi-temps (mais qui avait été ajusté pour les besoins de l'autre service où l'agent assurait déjà des missions).

Par conséquent, il est proposé de rédiger un avenant au contrat de projet, pour le restant de la durée du contrat de projet, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUGMENTE** le temps de travail d'un poste non permanent dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif ou d'adjoint technique, à temps non complet de 12h15 (0,35 ETP) hebdomadaire à un temps non complet de 17h30 (0,5 ETP) pour le poste de « **chauffeur-livreur de repas** »,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- **AUTORISE** le président à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 novembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé BJ

Signé BU

Bruno JUNGALAS

Bernard UTHURRY